



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction
des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de communes de l'Orée de la Brie

1 place de la Gare

77170 BRIE COMTE ROBERT

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SA VYP AFFICHAGE ET COMMUNICATION

3 BIS RUE JEAN JAURES

91860 EPINAY-SOUS-SENART

Tél : 01.69.02.12.30

Fax : 01.69.02.72.41

Mail : affichage@vyp.fr

SIRET : 303 467 138 000 44

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

MARCHE PUBLIC APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10/01 : Mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains de communication et publicitaires.

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **11 mai 2010**

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **12 ans**

Avenant N° 1 prolongation : +2 ans

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant au marché a pour objet de prolonger le marché de 18 mois à compter du terme de l'avenant n°1 afin que les prestations en cause puissent continuer d'être assurées le temps de conclure une concession de service public.

La consultation avait été lancée par procédure d'appel d'offres et en groupement de commandes avec les communes de Brie-Comte-Robert, Chevry-Cossigny et Servon.

Considérant que la réglementation actuelle de la commande publique ne permet plus de lancer une consultation en appel d'offres, qu'il est désormais obligatoire de réaliser une concession de service public bien plus complexe dans la mise en œuvre et les délais à respecter.

La Communauté de communes de l'Orée de la Brie s'est rapprochée de VYP pour convenir d'une prolongation de la durée du marché de 18 mois.

La prolongation de la durée du marché de 18 mois s'entend à compter du terme de l'avenant N° 1 fixé au 10 mai 2024, soit jusqu'au **10 novembre 2025**.

Toutes les prestations du prestataire du marché initial demeurant à l'identique pendant la période de l'avenant.

☐ Incidence financière de l'avenant : néant

- Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pierre GRIMONT Directeur Général	Epinay-sous-Sénart,	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Brie...cte...Rebeck, le ...18...mars...2021.

Signature (représentant du
pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Jean LAVIOLETTE
Président.



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord Cadre)